

D33_Pôle Entreprises / Prospectives
CHAMBRE AGRICULTURE DE LA GIRONDE

BON A FACTURER

17 COURS XAVIER ARNOZAN
CS 71305
33082 BORDEAUX
Tél. : +33 (0)5 56 79 64 00
Fax : +33 (0)5 56 79 64 24
Etablissement public administratif
Code APE 9411Z
Siret 183 300 052 00036
No TVA FR87183300052

LA FERME CERONNAISE
LA FERME D'ILLATS
LIEU-DIT CAULET
33720 CERONS
FRANCE

 Objet :	R075/2022/1992 33_Maîtriser la biosécurité en élev
---	--

Dossier suivi par :

MELEDO Nathalie - +33 (0)5 56 79 64 11 / +33 (0)6 63 43 30 27 / formation@gironde.chambagri.fr
17 COURS XAVIER ARNOZAN - CS 71305
33082 BORDEAUX CEDEX
Création par Nathalie MELEDO

Désignation		Quantité	Prix Unitaire HT	Remise %	Montant HT	TVA
Code produit	Libellé					
D33F_ELR_010	33_Maîtriser la biosécurité en élevage avicole DUFOSSE LILY - FORMATION DU 07/04/22	1,00	175,00 €		175,00 €	0,00 %

Code TVA	Base HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC à payer
60 - Exonéré	175,00 €	0,00 %	0,00 €	175,00 €
TOTAL	175,00 €		0,00 €	175,00 €

Régime TVA encaissement

Pour valoir titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret N° 2012-1246 du 7 nov 2012.

 Modalités de paiement : Sans escompte et avant la date d'échéance

- par virement : IBAN FR76 1007 1330 0000 0010 0024 606 - BIC TRPUFRP1
- par chèque libellé à l'ordre de Monsieur l'Agent Comptable de la Chambre d'agriculture de Gironde
Tout paiement à une date ultérieure à l'échéance entraînera l'application de pénalités de retard augmenté du montant de l'indemnité pour frais de recouvrement fixée à 40 €.

 Modalités de recours :

Vous disposez d'un délai de 2 mois pour contester la facture. Les recours éventuels sont de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux.

 Facture à régler avant le :	Vignette à retourner avec votre règlement N° : 0D33_000470888_001 Date : 11/04/2022 Net à Payer : 175,00 € N° client : E000175750
11/05/2022	
Mode de paiement :	